



AVIS DE RÉACHEMINEMENT DES DÉCHETS

CANTON DE CHAMPLAIN

Dans le cadre des initiatives continues du canton de Champlain concernant le réacheminement des déchets, veuillez noter qu'une collecte spéciale en bordure des trottoirs (ou des routes) **du matériel compostable (feuilles, branches, pelouse et branches de cèdre)** aura lieu la semaine suivante :

➤ Semaine du 6 novembre 2017 ◀

Nous vous rappelons que :

- a) Tout matériel doit être placé en bordure des trottoirs (ou au bord de la route) le lundi de la semaine de collecte, avant 7 h. **Aucun véhicule ne retournera à un endroit où la collecte aura déjà eu lieu.**

- b) Les branches doivent être attachées en lots ne dépassant pas six (6) pieds en longueur et toutes les feuilles, pelouse et branches de cèdre doivent être déposées dans des **SACS CLAIREMENT IDENTIFIÉS BIODÉGRADABLES** pour la collecte.

L'entrepreneur de vidanges ne ramassera **PAS** d'autres genres de sacs.